

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE D'INSTALLATION
DU DIMANCHE 22 MARS 2026
A 11H00**

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK
Monsieur Arnaud FICHEL
Madame Astrid SAVARY
Monsieur Anthony FIERET
Madame Sophie LOPEZ
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sophie CAYET
Madame Marie-Antoinette DESHORTIES
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Benoit KURCZ
Monsieur Patrick BRUGUET
Monsieur Jacques NOURTIER
Madame Christelle LEBAS
Monsieur Vincent HERBET
Monsieur Arnaud LEBOEUF
Monsieur Fouad AJARRAY
Madame Laetitia NORMAND
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY
Madame Haddy N'JEE
Madame Kelly OBERT
Monsieur Claude RICHARD
Monsieur Nicolas HALIPRET
Madame Hanène NEBATI
Madame Mélanie TROCME
Monsieur Arthur FOURNIER

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 11h00 heures s'est réuni dans la salle B du complexe Bonne Humeur, le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire, en suite de convocation en date du 16 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

1. Installation des nouveaux conseillers municipaux

a/ Installation des nouveaux conseillers municipaux par Monsieur Alain CAYET, Maire

Monsieur Alain CAYET, Maire, déclare ouverte la séance au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et des adjoints le 22 mars 2026.

A l'issue des élections du 15 mars 2026, ont été élus conseillers municipaux comme remplissant les conditions requises par la loi,

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| - Stéphane FOURNIER | - Vincent HERBET |
| - Astrid SAVARY | - Marie-Antoinette DESHORTIES |
| - Alain CAYET | - Benoit KURCZ |
| - Anne-Caroline RATAJCZAK | - Martine DUQUESNOY |
| - Anthony FIERET | - Arnaud LEBOEUF |
| - Sophie LOPEZ | - Aurore DEMAY - LEGUAY |
| - Thierry IMBERT | - Patrick BRUGUET |
| - Sophie CAYET | - Laëtitia NORMAND |
| - Arnaud FICHEL | - Nicolas HALIPRET |
| - Kelly OBERT | - Hanène NEBATI |
| - Fouad AJARRAY | - Claude RICHARD |
| - Haddy N'JEE | - Arthur FOURNIER |
| - Jacques NOURTIER | - Mélanie TROCME |
| - Christelle LEBAS | |

Monsieur Alain CAYET déclare Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux dont il vient de citer les noms, installés dans leurs fonctions.

b/ Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose la désignation d'un secrétaire de séance, en l'occurrence le plus jeune membre de l'assemblée.

Il demande s'il y a d'autres propositions. Aucune proposition n'est donnée.

Anthony FIERET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. Election du Maire

a/ Présidence de l'assemblée par le doyen des conseillers municipaux

En application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain CAYET, garde la présidence en tant que doyen de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du Maire.

Il demande à l'assemblée s'il y a des souhaits de prises de parole.

b/ Appel nominal des conseillers municipaux

Alain CAYET procède ensuite à l'appel nominatif des conseillers municipaux nouvellement installés et leur demande de répondre à l'appel de leur nom.

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| - Stéphane FOURNIER | - Vincent HERBET |
| - Astrid SAVARY | - Marie-Antoinette DESHORTIES |
| - Alain CAYET | - Benoît KURCZ |
| - Anne-Caroline RATAJCZAK | - Martine DUQUESNOY |
| - Anthony FIERET | - Arnaud LEBOEUF |
| - Sophie LOPEZ | - Aurore DEMAY - LEGUAY |
| - Thierry IMBERT | - Patrick BRUGUET |
| - Sophie CAYET | - Laëtitia NORMAND |
| - Arnaud FICHEL | - Nicolas HALIPRET |
| - Kelly OBERT | - Hanène NEBATI |
| - Fouad AJARRAY | - Claude RICHARD |
| - Haddy N'JEE | - Arthur FOURNIER |
| - Jacques NOURTIER | - Mélanie TROCME |
| - Christelle LEBAS | |

Les 27 Conseillers sont présents. Le quorum requis à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint pour procéder à l'élection du Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu par le Conseil Municipal au scrutin secret, majoritaire à trois tours. Aux deux premiers tours, la majorité absolue est exigée. Au troisième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de voix, c'est le plus âgé qui est déclaré élu. La durée des fonctions est de six ans.

c/ Constitution du bureau (désignation de deux assesseurs)

Alain CAYET sollicite le concours de deux assesseurs pour procéder au déroulement du scrutin. Il demande s'il y a des demandes d'élus pour être assesseurs.

Mesdames Kelly OBERT et Haddy N'JEE assurent les fonctions d'assesseurs.

d/ Déroulement du scrutin

Alain CAYET demande s'il y a des candidatures aux fonctions de Maire.

Anne Caroline RATAJCZAK propose la candidature de Monsieur **Stéphane FOURNIER**.

« Je ne représente pas la liste Saint Nicolas lez Arras, Avec Vous pour Vous, ni en tant que doyenne conseillère municipale élue mais en tant que plus ancienne conseillère municipale élue.

Je suis élue depuis 1995 et à ce titre j'ai toujours exercé ces fonctions avec sincérité, humilité et probité.

Ma franchise, mon franc parlé a toujours aidé à soutenir les colistiers, travaillant toujours pour l'intérêt général, le bien public et les services rendus à la personne. C'est donc avec plaisir que j'ai rejoint Stéphane Fournier avec une nouvelle liste renouvelé à 60% de personnes jeunes, composés de nombreuses compétences, dynamiques et ciblés. C'est cette belle cohésion d'équipes qui nous a permis

de remporter ces élections à 59,38% de suffrages donc je suis fière de proposer pour la liste de Stéphane Fournier Saint Nicolas lez Arras, Avec Vous pour Vous, la candidature aux fonctions de Maire Stéphane Fournier.

En dérangeant un peu du protocole, je souhaiterai parler avec mon cœur et dire du fond du cœur, Cher Alain merci pour tout ! »

Alain Cayet remercie Anne-Caroline Ratajczak.

Alain CAYET demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y en a pas.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux un par un en les invitant à se rendre à la table de décharge, à l'isoloir puis à l'urne.

e/ Proclamation des résultats

Résultats du dépouillement

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Stéphane FOURNIER : 22 voix

Stéphane FOURNIER ayant obtenu 22 voix, est proclamé Maire.

Alain CAYET remet l'écharpe au Maire et prend la parole

« CHERS COLLEGUES, CONSEILLERS MUNICIPAUX,

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 15 MARS EST CLAIR. LA LISTE CONDUITE PAR STÉPHANE FOURNIER A OBTENU 1111 VOIX SOIT 59,38 % DES SUFFRAGES, OBTENANT 22 SIEGES, TANDIS QUE L'OPPOSITION DISPOSERA DE 5 ÉLUS AU SEIN DE CETTE ASSEMBLÉE.

SOIT 3 ÉLUS POUR LA LISTE DE NICOLAS HALIPRET 503 VOIX 26,88 % DES SUFFRAGES ET POUR LA LISTE D'ARTHUR FOURNIER 2 ÉLUS POUR 257 VOIX SOIT 13,74 % DES SUFFRAGES.

JE VEUX D'ABORD REMERCIER SINCÈREMENT LES ÉLECTEURS DE NOTRE COMMUNE POUR LA CONFIANCE QU'ILS NOUS ONT RENOUVELÉE. CETTE CONFIANCE NOUS HONORE, MAIS SURTOUT ELLE NOUS OBLIGE. ELLE NOUS OBLIGE A CONTINUER A AGIR AVEC SÉRIEUX, ENGAGEMENT ET SENS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

JE N'IGNORE PAS QUE CETTE CAMPAGNE A ÉTÉ EXIGEANTE, PARFOIS DIFFICILE. LES DÉBATS ONT ÉTÉ VIFS, LES OPINIONS SE SONT EXPRIMÉES AVEC FORCE. C'EST AUSSI CELA LA DÉMOCRATIE LOCALE : LA CONFRONTATION DES IDÉES, LA DIVERSITÉ DES POINTS DE VUE.

ET JE TIENS A PRÉCISER QUE LES ABSTENTIONS N'APPARTIENNENT A AUCUNE LISTE ET QU'UN SUFFRAGE PLUS FORT AURAIT SUREMENT ACCENTUÉ LA VICTOIRE DE LA LISTE DE STÉPHANE FOURNIER.

PAR AILLEURS, IL N'Y AURA PAS DE FAMILLE DOMINANTE, LES ROLES DE CHACUN SERONT CLAIRS ET RESPECTÉS.

JE RAPPELLE QUE LA COMMUNE DE SAINT-NICOLAS- LEZ-ARRAS A ÉCHAPPÉ AU JEU DES 7 FAMILLES DE L'OPPOSITION QUI ONT AFFICHÉ BON NOMBRE DE LIENS DE PARENTÉ.

MAIS AUJOURD'HUI, LE TEMPS DE LA CAMPAGNE EST DERRIÈRE NOUS. LE TEMPS DU TRAVAIL COMMENCE.

JE VEUX DIRE AUX 5 MEMBRES DE L'OPPOSITION QU'ILS AURONT FINALEMENT LEUR PLACE DANS LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DE NOTRE CONSEIL MUNICIPAL. LE DÉBAT EST UTILE, LA CRITIQUE PEUT ÊTRE CONSTRUCTIVE, ET CHACUN ICI REPRÉSENTE UNE PETITE PART DE NOS HABITANTS.

À MES COLLEGUES DE LA MAJORITÉ, JE VEUX DIRE MA FIERTÉ ET MA RECONNAISSANCE POUR L'ENGAGEMENT DONT VOUS AVEZ FAIT PREUVE.

CETTE VICTOIRE EST COLLECTIVE. ELLE EST LE FRUIT D'UN TRAVAIL MENÉ DURANT LES DEUX PRÉCÉDENTS MANDATS QUE J'AI EU L'HONNEUR DE PRÉSIDER AVEC UNE ÉQUIPE ATTACHANTE ET JE SALUE ENCORE UNE FOIS LE TRAVAIL DE MES COLLEGUES AVEC GUY BRAS 1er ADJOINT.

DURANT CES DEUX MANDATS, NOUS AVONS MENÉ A BIEN DE NOMBREUX PROJETS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI N'ONT PAS ÉCHAPPÉ AUX ÉLECTEURS RECONNAISSANTS.

MAIS A CE JOUR, NOUS DEVONS GARDER A L'ESPRIT UNE CHOSE ESSENTIELLE : NOUS SOMMES LES ÉLUS DE TOUS LES HABITANTS.

NOTRE RESPONSABILITÉ EST DONC DE RASSEMBLER, D'AGIR ET DE PRÉPARER L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE AVEC AMBITION, MAIS AUSSI AVEC HUMILITÉ.

LES ANNÉES QUI VIENNENT SERONT IMPORTANTES, NOTAMMENT DANS UN ENVIRONNEMENT FINANCIER DE PLUS EN PLUS INCERTAIN POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES.

NÉANMOINS, NOUS AURONS À POURSUIVRE LES PROJETS ENGAGÉS, À RÉPONDRE AUX ATTENTES DU QUOTIDIEN ET À PRÉPARER L'AVENIR AVEC LUCIDITÉ ET DÉTERMINATION DANS LE CADRE DE NOTRE PROJET DE MANDAT.

JE SOUHAITE QUE CE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE DANS UN ESPRIT DE RESPECT, DE DIALOGUE ET D'EFFICACITÉ, AU SERVICE D'UNE SEULE CAUSE : L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LE BONHEUR DE NOS HABITANTS.

JE VOUS REMERCIE. »

3. Election des adjoints

a/ Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur **Stéphane FOUNIER**, Maire prend la présidence de la séance et passe à l'élection des adjoints.

En vertu des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil soit 8 adjoints.

Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

En application des délibérations antérieures, la commune disposant à ce jour de 7 adjoints.

Le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du conseil municipal.

Cependant, le conseil municipal ne peut procéder à la suppression d'un poste d'adjoint que si ce poste est devenu vacant.

La décision relative au nombre d'adjoints doit précéder l'élection des adjoints.

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose de fixer à 7 le nombre des adjoints.
Monsieur le Maire demande s'il y a des contres, des abstentions ?
Il n'y en a pas.

Le nombre d'adjoints est donc adopté à l'unanimité.

b/ Déroulement du scrutin

Monsieur le Maire précise que dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. En application de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints au maire sont élus, dans les communes de 1 000 habitants et plus, au scrutin de liste bloquée, ce qui implique la présentation de listes complètes.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un entre le nombre d'hommes et de femmes en cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoint. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Le plus souvent, le dépôt de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint sera matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

Il annonce la candidature de 7 conseillers de la liste "Saint-Nicolas-lez-Arras Avec Vous, Pour Vous" :

- 1 – Anne-Caroline RATAJCZAK
- 2 – Arnaud FICHEL
- 3 – Astrid SAVARY
- 4 – Anthony FIERET
- 5 – Sophie LOPEZ
- 6 – Thierry IMBERT
- 7 – Sophie CAYET

Il propose au Conseil Municipal d'attendre un délai de 2 minutes pour le dépôt d'autres listes de candidats.

Il constate qu'une liste de candidats a été déposée.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux un par un en les invitant à se rendre à la table de décharge, à l'isoloir puis à l'urne.

c/ Proclamation des résultats :

Résultats du dépouillement

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

La liste « Saint Nicolas avec vous, pour vous » : 22 voix

La liste Saint-Nicolas-lez-Arras Avec Vous, Pour Vous ayant obtenu 22 voix, sont élus adjoints

1 – Anne-Caroline RATAJCZAK

2 – Arnaud FICHEL

3 – Astrid SAVARY

4 – Anthony FIERET

5 – Sophie LOPEZ

6 – Thierry IMBERT

7 – Sophie CAYET

Monsieur le Maire remet les écharpes à chaque adjoint et présente leur délégation

1ère Adjointe : Anne-Caroline RATAJCZAK

Fonctions relatives en charge de la Cohésion Sociale, des Solidarités, de la Santé et de l'Inclusion

2ème Adjoint : Arnaud FICHEL

Fonctions relatives en charge de l'Urbanisme, du Cadre de Vie, de la Gestion du Domaine Public et de la Transition Ecologique

3ème Adjointe : Astrid SAVARY

Fonctions relatives en charge des Finances, des Marchés Publics, des Ressources Humaines, de l'Etat Civil et des Elections

4ème Adjoint : Anthony FIERET

Fonctions relatives en charge de la Communication, du Développement Numérique et de la Participation Citoyenne

5ème Adjointe : Sophie LOPEZ

Fonctions relatives en charge de l'Education et de la Jeunesse

6ème Adjoint : Thierry IMBERT

Fonctions relatives en charge des Sports, des Fêtes et de la Vie Locale et Associative

7ème Adjointe : Sophie CAYET

Fonctions relatives en charge de la Politique de la Ville, du Logement et de l'Insertion Sociale et Professionnelle

Monsieur le Maire prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations de la commune, ceux de la presse,

Mesdames et Messieurs les employés communaux,

Mes chers concitoyens,

Votre présence nombreuse ce matin montre l'intérêt que vous portez à notre vie locale. Très sincèrement, je vous en remercie.

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous pour la première fois dans ma fonction de maire.

Une fois n'est pas coutume, je commencerai mes propos par une citation de Jean Jaurès

« Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ».

En cette fin de matinée, je mesure donc toute la responsabilité qui est la mienne pour tendre vers cette ambition. Je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour la confiance qu'ils viennent de m'accorder. Je saurai m'en montrer digne. J'aurai bien évidemment la chance et l'honneur de conduire cette mission avec vous tous à mes côtés.

Ce n'est donc pas l'aboutissement d'un parcours, mais bien la poursuite d'une belle aventure.

Une aventure qui a débuté en juin 2020 grâce à un homme. Un homme de valeurs, un homme battant et digne dont le courage à toute épreuve est un exemple. Je souhaite ce midi, exprimer mon profond respect, et toute mon amitié à Alain CAYET.

A ses côtés j'ai appris ce qu'il faut de dévouement, de travail et d'attachement à sa ville et à ses habitants pour être un maire hors du commun. Je ferai tout pour être à la hauteur de ce passage de flambeau. Ce lien qu'Alain CAYET a su créer et maintenir pendant toutes ces années avec les médiolanaï, a fait de lui un maire d'exception dans l'histoire de notre ville.

Comme toi, je veux dire toute la passion que j'ai pour Saint Nicolas lez Arras : un attachement sans faille pour cette ville qui m'a accueilli en 2006, cette ville dont j'ai investi les associations, cette ville où j'ai vu grandir mon fils Alexis.

Saint Nicolas lez Arras est pour moi, cette ville à l'énergie positive, qui permet à chacun de s'épanouir dans le respect de tous, quel que soit son âge, son niveau social ou son origine.

Une ville tout simplement, où il fait bon vivre.

Je vais poursuivre en adressant mes salutations républicaines aux élus sortants de la majorité qui ne sont pas renouvelés, les saluer pour le travail accompli et l'engagement qu'ils ont eu pour notre Ville.

Vous comprendrez mieux, combien aujourd'hui je suis honoré de servir cette ville et je m'engage à tout mettre en œuvre pour lui construire l'avenir qu'elle mérite. J'y participe déjà depuis 6 ans avec dévouement, conviction et détermination. Je ne parle pas d'un simple engagement politique mais bien de porter les valeurs qui m'ont construit et qui m'animent.

Celles de solidarité, de progrès et de respect qui ont toujours conduit mon parcours militant.

Celles d'intégrité, de loyauté, et d'abnégation qui conduiront mon mandat de Maire. Un mandat de Maire qui est, à mon sens et sans démagogie aucune, le plus beau qui soit.

Il est le symbole des responsabilités politiques, juridiques, mais aussi morales que je porterai pour représenter la maison commune, la maison de tous les médiolanaï. Je veux m'engager à 100% pour Saint Nicolas et uniquement pour Saint Nicolas. Maire de terrain, je me rendrai disponible au quotidien pour les habitants, épaulé par une équipe qui le sera tout autant.

La mission d'élu local est avant tout une mission de proximité. Nous avons le devoir de répondre aux préoccupations et aux besoins immédiats de nos concitoyens. Nous avons le devoir de servir l'intérêt général.

Mes chers collègues, durant ces 6 prochaines années, et malgré un contexte économique et budgétaire difficile, je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous, sur votre engagement, sur votre investissement, et sur votre esprit collaboratif.

Grâce à vous, à la diversité de vos parcours, de vos convictions et de vos origines, nous saurons relever ensemble les défis pour notre ville. J'attends des élus de la majorité qu'ils soient innovants, modernes, attentifs. L'exemplarité et la transparence doivent et devront guider nos actions. Je saurai en être le garant.

Aussi, je souhaite que les élus des groupes d'opposition puissent venir alimenter nos échanges dépassant les clivages traditionnels, déchus de toute animosité personnelle. Je veux rendre au débat démocratique ses lettres de noblesse.

C'est ainsi que je conçois le travail de notre assemblée, parfois passionné, souvent passionnant et avant tout constructif. Dans le respect des fondements de notre République : liberté égalité fraternité et laïcité, nous permettrons à chacun de trouver sa place ici à Saint Nicolas. Mon ambition principale pour ces 6 prochaines années sera d'améliorer la qualité de vie des médiolanaïens.

A l'heure où je revêts cette écharpe, je crois en notre ville, en sa capacité à se dépasser pour avancer, en notre capacité à lui imaginer et à lui construire un avenir. Nos habitants, nos entreprises, nos 36 associations, nos commerçants, nos artistes, nos sportifs, nos jeunes, nos seniors, tous ont des talents innombrables pour réussir ce pari avec nous.

Bien des défis dépassent le simple cadre municipal : je crois profondément en l'alliance des territoires. La Communauté Urbaine d'Arras dont je salue le Président, Frédéric LETURQUE met les forces en commun de 46 communes. Une intercommunalité a la capacité de mutualiser les moyens, d'enrichir les services publics et de baisser leurs coûts. Nous devons la rendre encore plus efficace, et surtout encore plus proche des habitants et de leurs préoccupations.

Je tiens à ce que Saint Nicolas fasse partie de ces villes dynamiques et rayonnantes, de ces villes qui bougent, reconnue au-delà de leurs frontières pour mettre en lumière toutes les richesses qu'elle possède.

Depuis 2 mandats, nous menons nos actions municipales dans divers domaines, imaginant des dispositifs qui vont souvent bien au-delà de nos propres compétences. Je poursuivrais cette dynamique affirmée qui fait la caractéristique de notre ville.

Notre priorité a toujours été l'éducation. Fondement de notre société, comment ne pas apporter ce regard attentif et bienveillant à l'accompagnement de nos enfants vers leur futur ?

L'Education dépasse et doit dépasser les seuls enseignements scolaires. Pour faire de nos enfants, des citoyens responsables, nous faisons le choix d'un haut niveau d'intervention municipale afin de parfaire les enrichissements éducatifs de nos jeunes : la culture, le sport, la sensibilisation à l'environnement, la prévention routière, et bien d'autres actions encore, s'invitent aussi dans nos écoles.

Elles participent grandement à l'éveil de nos enfants et je tiens à préserver ces engagements essentiels. Alors, pour conforter leur implication dans la vie locale, leurs connaissances des droits de l'Homme et des devoirs citoyens, nous poursuivrons la dynamique autour du Conseil Municipal des Jeunes dont je salue leurs présences aujourd'hui. Je suis convaincu qu'une participation active de nos jeunes favorisera l'émancipation de tous et le respect des valeurs de notre République.

La lutte contre toutes les formes d'incivilités vient naturellement s'ajouter à ma volonté de développer le sentiment de bien-être et de quiétude dans notre ville. Parce que nous sommes convaincus qu'en matière de prévention la relation humaine est primordiale et passe avant tout par une compréhension des actes pour mieux les enrayer, en lien avec les médiateurs de la CUA et du Club de Prévention.

Nous poursuivrons le développement de la vidéoprotection avec un marché groupé de la CUA.

Faire de Saint Nicolas lez Arras, une ville où il fait bon vivre, intègre aussi une dimension de développement durable. Cette approche pour préserver nos ressources si précieuses, requiert l'intervention de tous, chaque jour.

Nous saurons nous inscrire dans un plan d'actions en faveur de l'environnement qui passe en premier lieu par l'apprentissage des gestes simples pour protéger notre planète. Une initiative citoyenne et responsable dont je suis certain, les enfants seront les premiers à se saisir.

Pour que l'action municipale soit légitime et qu'elle réponde aux attentes de la population, nous renforcerons les temps d'écoute et de concertation via de nouveaux dispositifs tout en développant ceux déjà engagés.

Je veux que chaque question donne lieu à une réponse appropriée dans un délai raisonnable.

Je serai pour ma part disponible pour recevoir les habitants dans le cadre d'une permanence dédiée. Nous continuerons bien-sûr de véhiculer les valeurs d'égalité hommes-femmes, que nous élargirons à une lutte affirmée contre toutes formes de discrimination et ce, afin de construire une ville plus juste.

Bien évidemment, cette volonté est indissociable de nos actions en matière de solidarités. Pour soutenir ceux qui traversent des épreuves de vie, pour accompagner ceux qui recherchent un logement, une oreille attentive, ou juste une main tendue, nous poursuivrons nos efforts pour construire une ville plus solidaire.

Je n'oublierai pas, nous n'oublierons pas, de permettre à nos aînés de bien-vivre, ici, à Saint Nicolas, en favorisant leur autonomie et leur plénitude. Ils favorisent une formidable dynamique d'inclusion tout en participant à l'avenir de notre territoire.

Afin que chacun trouve son épanouissement à Saint Nicolas, j'ai toujours eu à cœur d'accorder une place de choix à l'animation du territoire. Au rythme des grands événements comme les fêtes communales, le 14 juillet, les festivités d'été, la Saint Nicolas, les petits déjeuners en famille à Chanteclair, le Book Fest ..., nos habitants peuvent ainsi profiter de moments festifs et fédérateurs.

Dans une volonté de rassemblement, et pour répondre à une attente forte, nous mettrons en place le forum des associations, événement qui alliera l'intergénérationnel, la convivialité, et le partage autour d'un moment de fête en saluant l'implication des bénévoles.

Le bien-être, le bien vivre de chacun, passent inévitablement par une politique culturelle et une politique sportive dynamiques qui ont toujours fait la fierté de Saint Nicolas. Des potentiels considérables, de formidables acquis qui viendront servir notre ambition pour cette ville et ses habitants avec le retour des courses pédestres.

Ces nombreux chantiers ne pourront se réaliser sans la mobilisation et l'implication d'une administration municipale qui joue un rôle fondamental auprès de nos concitoyens.

Si nous, élus, donnons les grandes orientations souhaitées, ce sont bien les agents municipaux qui les mettent en œuvre au quotidien. Je tiens donc à saluer leur professionnalisme et leur engagement dans l'accomplissement de leur mission. J'ai confiance en leur capacité à se réinventer face aux nouvelles exigences d'un monde en constante évolution. Je porterai donc une attention de tous les instants vis-à-vis de l'administration pour offrir à Saint Nicolas lez Arras et à ses habitants, le service public qu'ils méritent, un service moderne, innovant et de qualité. Aussi, je réaffirme toute ma confiance et donne toute légitimité à Aurore UYTTERHAEGHE, Directrice Général des Services. Elle a les qualités nécessaires pour piloter l'administration municipale, et saura, j'en suis certain, mettre en œuvre les politiques souhaitées par l'exécutif, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés.

Chers collègues, chers agents, mesdames, messieurs, si ce matin, une page se tourne, bien d'autres restent à écrire. Ce sont, 6 années exigeantes, 6 années exaltantes qui nous attendent.

Antoine de St Exupéry a écrit : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

Ce midi, je fais le vœu que cette pensée nous accompagne pour conduire le présent et bâtir le futur de notre ville.

Alors, sachons relever ce défi, ensemble, pour Saint Nicolas lez Arras.

Alors, sachons réussir ce défi, ensemble, pour Saint Nicolas lez Arras.

Alors, sachons être fiers, ensemble, de Saint Nicolas lez Arras.

Je vous remercie de votre attention. »

4. La charte de l' élu local

Conformément à la loi, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, qui rappelle les principes déontologiques fondamentaux applicables à l' exercice des mandats locaux.

Tout élu local s' engage à :

- Exercer ses fonctions avec dignité, probité et intégrité
- Poursuivre exclusivement l' intérêt général, en mettant de côté tout intérêt personnel
- Faire preuve de neutralité, d' impartialité et d' objectivité dans ses décisions
- Respecter la loi, les institutions de la République et les règles démocratiques
- Veiller à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts
- Ne pas utiliser les moyens ou les informations liés à son mandat à des fins personnelles
- Faire preuve de transparence dans la gestion des affaires publiques
- Rendre compte de son action auprès des citoyens

Cette charte constitue le cadre éthique dans lequel chaque élu exerce ses responsabilités au service de la collectivité.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le LUNDI 13 AVRIL à 18h30 en Mairie.

Il lève la séance et invite l' assemblée et le public à partager le verre de l' amitié.

Stéphane FOURNIER,



Maire

Anthony FIERET,



Secrétaire de séance